

INFORMATIONS

STALAG V.B

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

VILLINGEN

C.C.P. : Paris 4.841-48 68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN PARIS 9^e - TEL. TRI. 78-44, 78-45

N° 66
OCTOBRE 1953

Prix du numéro :
15 francs



Notre tombola de l'Entr'aide

Vous avez tous maintenant vos carnets de billets de loterie.

La lettre de notre président vous a fourni toutes les explications nécessaires.

Nous n'y reviendrons pas. Le gros travail, pour l'instant, c'est la vente des billets. N'oubliez pas que c'est sur vous et **uniquement sur vous** que repose le succès de notre entreprise.

Nos malades et nos orphelins comptent sur vous.

Et cette loterie est la seule ressource de l'Amicale pour alimenter sa caisse de secours. Aussi ne ménagez pas vos efforts pour placer les billets.

Des prix nombreux et variés viendront récompenser les gagnants.

Respectez et conformez-vous à nos consignes contenues dans la lettre jointe à nos carnets.

N'oubliez pas que, pour cette tombola :
Le capital d'émission est d'un million.

50.000 billets à 20 francs
en 2.000 carnets de 25 billets.
Quatre super gros lots :
1 réfrigérateur,

**1 appareil de T.S.F.,
1 bicyclette,
1 appareil photographique.**

Vous connaissez tous la belle prospérité de l'Amicale.

Tous les mois, vous recevez un bulletin qui est l'organe de liaison des anciens V.B. Ce bulletin, nous essayons de l'améliorer et de le rendre de plus en plus vivant. Témoin

le numéro spécial de septembre.

Nous faisons un gros effort pour vous rendre service pour tous les renseignements que vous nous demandez.

A vous de nous rendre la pareille.

Un effort du moment rendra service à l'Amicale.

N'oubliez pas que nous ne pouvons compter que sur vous.

La réussite n'en aura que plus de mérite et de grandeur. Amis du V.B., au travail.

Le billet de la loterie

Nous vous précisons quelques directives importantes que vous serez gentils de suivre attentivement afin de faciliter notre travail :

Dès les carnets vendus, faites, aussi tôt que possible, votre règlement, en utilisant la formule jointe aux carnets.

Si vous ne pouvez ou ne voulez placer les billets de lo-

terrie renvoyez-les nous par retour.

Si vous avez l'occasion de récupérer des lots, hâtez-vous de nous les adresser, l'Amicale vous en remercie à l'avance.

Faites bien savoir aux acheteurs de billets que le tirage de la loterie paraîtra dans notre journal d'avril 1954.

Pour faciliter la tâche du trésorier et pour éviter un deuxième déplacement au bureau de poste, le montant de votre cotisation 1954 peut être joint à votre versement. Pour notre première loterie, 95 % de nos camarades avaient profité de l'occasion pour régler leur cotisation 1952. Faites-en autant pour 1954.

N'oubliez pas qu'il y a le concours du meilleur vendeur de billets de tombola. De jolis prix récompenseront les lauréats.

Nous vous rappelons qu'il y a lieu de conserver les talons des billets vendus, après y avoir noté les noms des souscripteurs; ceci pour vous aider dans la distribution des lots.

Seuls participeront au tirage les billets vendus.

HARMONIQUES

à A. F. dont la baguette magique nous permit de si belles évasions.

Nous, on en avait pris l'habitude. On en avait subi de ces inspections, inquisitions, perquisitions. Mais un qui ne rigolait pas, c'était Stolp.

Car, cette fois, il ne s'agissait pas de se dandiner derrière des spécialistes de la fouille en dénonçant, deci delà, des pauvres Gefangs; il s'agissait de présenter en son meilleur état le matériel sanitaire de l'hôpital et plus spécialement de la station de radiographie dont il était responsable.

L'Oberarzt Peter, qui lui avait confié la garde des coûteux appareils, était fier à juste titre de cette installation. On avait bien fait les choses. Il est vrai que c'était avec l'argent des prisonniers !

Au rez-de-chaussée d'un pavillon

précédant les hauts bâtiments de l'Hôtel de la Forêt, communément appelé Waldo, il y avait un appareil de rayons Roentgen, un laboratoire de photographie et divers appareils électriques pour traitements par ondes, rayons, etc...

C'est ce matériel que la commission venait inspecter.

Pour ceux qui ont eu la chance de ne pas le connaître je dirai tout uniment que Stolp était un cochon. Oui, je sais, la propagande a jadis abusé de cette comparaison de nos ennemis avec les porcins, mais, en ce cas particulier, l'image est rigoureusement exacte : un obscène petit cochon avec des soies blondes, d'un blond pâle imprégné de purin. Crâne tondu couleur de jambon. Yeux vairs bordés de cils roux. Joues rosâtres à la fois épaisses et flasques. Nez huileux. Cou faisant des bourrelets à l'aise portant dans le col trop large d'une vareuse mal taillée qui, flottante aux épaules, menaçait de craquer à la taille. Bien que son infortune n'eût connu ni campagne ni manœuvre, il était fripé comme s'il avait couché avec. Ses bras cintrés finissaient par des doigts boudinés. Des dos, la tête obtuse semblant poser sur un sac de farine et, — disgrâce suprême pour un Arjen de la race

des Seigneurs, — il avait les pieds plats !

Il couchait effectivement avec son uniforme, non la nuit, mais le jour, car le plus clair de son travail consistait à s'étendre sur son lit dans une chambre coquette du second étage, qu'il avait rendue nauséabonde.

Dans une armée où les embusqués étaient inexorablement dépités, l'immuabilité de ce vauré était inexplicable. Il est vrai que Stolp était protégé par un des plus mystérieux débrouillards du parti, cet Oberarzt Peter dont il était officieusement le brosseur et qui le laissait jouer les factotums. Peter était si indulgent pour sa monitrice bêtise et se montrait avec lui d'une telle faiblesse que Feltek, le Polonais chargé de laboratoire, disait : « Il y a des cadavres entre eux ». (Voir la suite page 4)

Echos et souvenirs...

Une belle journée d'automne, ce 4 octobre 1953 !

Un clair soleil faisait flamber l'or des drapeaux. Une foule immense, grave et recueillie, assistait à la Messe du Souvenir célébrée par le R.P. Vernoux. Des anciens V.A.V.B se retrouvent après dix ans de séparation. La joie des rencontres inattendues. Des visages dont les traits s'estompent dans la nuit de l'oubli retrouvant soudain toute la flamme de l'amitié recouvrée.

Une belle journée d'automne, ce 4 octobre 1953 !

On retrouve le collègue de la popote, son ancien tailleur, son compagnon d'évasion; ils sont là, tous, la mine réjouie, heureux de voir qu'ils ne sont pas oubliés, que, malgré les ans, l'amitié demeure. Cette amitié née dans la souffrance. « Tu te souviens, dis... ». Mais oui, tous se souviennent.

Et cette belle journée d'automne appelle d'autres journées.

Des absents bien sûr il y en eut. Ce serait trop beau qu'il ne manquât personne. Mais, toute de même, pensez qu'au plus fort de la journée, il y eut plus de trois cents personnes dans la salle du « Bagatelle ». Trois cents amis des V.A. et V.B fraternellement mêlés.

Il y eut pourtant certains Kommandos qui furent particulièrement touchés par l'absentéisme : l'ami Hadjadj représentait seul Schramberg; le Waldo qui, d'ordinaire, fournit un gros contingent n'était représenté que par nos amis Langevin, Daubigny, Yves Gladine, Haraux, Herbin, Jean-Georges, André Oesbron, Baron, Potatier, Perron, Martinot.

Le champion des Kommandos est Uim. Rien d'étonnant quand on sait qu'il est dirigé par le trio R.P. Vernoux, Viillard et Yvonnet. Et une table de 40 couverts ça vous a de la gueule ! Félicitations aux gars d'Uim pour la magnifique vitalité de leur groupement où joie et amitié font bon

« Echos du Cerole Paul Valéry.

« Drapeaux, Lumières, Prières. Orques centenaires : Olivier Messiaen, lui aussi ex-K.G., joue le Souvenir. Autel de la Trinité : offrande d'un Père pour ses fils spirituels !

« Joyeux brouhaha ! Cris plaintifs : « A boire ! ». Cliquetis de fourchettes. Ciel ouvert. Ambiance de fraternelle union franco-belge. Discours présidentiels : Vive la France ! Vive la Belgique ! Vive nous !

« Micro : André Chanu. Sa verve, son esprit bien français, sa gentillesse et sa cohorte de vedettes. Régale de fraîcheur et de jeunesse !

« Jazz. Parquet. Coupes : prêts mutuels. Galanterie. Enveloppes. Billets. Nouilles. Cirage. Biscuits. Brosse à dents. Cendriers. Porte-manteaux. Tout s'accroche... Tout tourne...

« Sonnerie. Six heures ? Réve d'hier ! Réalité d'aujourd'hui ! Continuité du souvenir et de l'amitié : Force et Courage ! » R.P. Vernoux.

Le camp, bien sûr, peut se permettre de remporter la palme du nombre. Le recrutement est plus étendu. Au hasard des tables on repérait nos amis Gehin, Rupé, Maugé, Aladenise, Dantin, Rysto, Gehel, Coche, Roger, Saint-Omer, Beauvais, Guenneques, Poupât, Bernet, Faure, Planque, etc.

C'est avec intention que nous avons omis de citer, dans ceux du camp, l'ami Richard. Mais, pour saluer la venue du notaire, il faut un écho. C'est avec joie que nous avons revu cet excellent amicaliste qui s'est déplacé de Epieds-en-Beauce avec son Kommando familial au grand complet. Nous espérons que Richard, Mme Richard et Miles Richard seront des nôtres plus souvent.

Un qui nous a fait une agréable surprise c'est l'ami André Cesbron. Le sympathique Dédé s'est octroyé une balade de 400 km. pour être des nôtres. Par lui, nous avons eu de bonnes nouvelles de Joseph Cesbron et de notre Papillon dont nous regrettons le dé-

Ceux qui nous ont aidés

Au tableau d'honneur de la loterie nous relevons les noms ci-après :

Emallerie Fernand DUON, rue St-Sabin, Paris;
Quincallerie Centrale : M. LEGLISE, 34, rue des Martyrs, Paris;
Maroquinerie SCHURR, et nos camarades de SAINT-JEAN, 47, rue Thiers, à Saint-Amand-les-Eaux;
Henri FAURE, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2^e);
Maurice BARON, tailleur, 38, rue Hermel, Paris (18^e);
H. JOLIVET, 209, avenue Gambetta, Paris (20^e);
Roger BEAUVAIS, 153, avenue de Clichy, Paris (17^e);
Lucien PLANQUE, 16, rue Hérold, Paris (1^{er}).

ATTENTION !

L'Amicale reprend ses réunions mensuelles.

Nous portons donc à la connaissance des Anciens V.B que la prochaine réunion mensuelle aura lieu le

**DIMANCHE
6 DECEMBRE 1953
à 10 heures
au siège de l'Amicale
68, Chaussée-d'Antin
Paris (9^e)**

...de la Journée nationale

La délégation belge fut moins importante que l'an dernier : Conduite par le Dr David, elle ne comprenait qu'une quinzaine de membres. Mais la qualité, disaient-ils, remplaçait la quantité. La joie et l'entrain qu'ils montrèrent tout au long de la journée furent les atouts majeurs de la réussite de la fête. Merci aux amis belges de leur amicale visite et à l'an prochain.

Un télégramme :

« Cordial souvenir. Vœux de réussite. Vive la France ! » — René Rappe, Liège.

Nos amis Desseigne et Hardy, du Waldo, n'ont pas, eux, adressé de télégramme... mais n'étaient pas non plus présents à la fête !

« On ne sait plus où on en est !

« Vraiment, on ne sait plus. Tenez, je bavardais avec mon voisin. Nous parlions, bien entendu, captivité, et puis la conversation a roulé sur la radio, les spectacles. Il me paraissait très au courant. Alors je lui demandai :

« — Tu es de quel quartier de Paris ?

« — De Liège, me dit-il.

« On ne sait plus où on en est !!! » André Chanu.

Pas de télégramme non plus de notre ami Henri Aubel.

« Je proteste énergiquement, auprès du rédacteur en chef, pour la fausse nouvelle parue dans le dernier bulletin. Que l'on prenne bien note, une fois pour toutes, que « Le Mouffet » est et restera notre ami Max; quant à Lemeur, le champion de la petite raquette, il a toujours été notre « Poulet ». Suis heureux de rétablir ce point d'histoire. » Henri Laubigny.

Le Grand Bernard, dit « Jeangeorges », représentait à lui seul toutes les Vosges réunies. Une Journée nationale dans le Grand n'est plus une Journée nationale.

Chaque année, les anciens combattants du 9^e nous envoient une délégation. A leur table, nous notions M. Pointel et Mme, les amis Bertrand et Luthringer. « La Madelon de la Victoire », jouée en leur honneur, fut reprise en chœur par toute la salle.

A la table d'honneur se trouvaient Langevin, président du V.B., et Mme, le Dr David, président des Amicales Belges des V.A., et Mme, Fromentin, président du V.A., et Mme, et notre grand ami André Chanu.

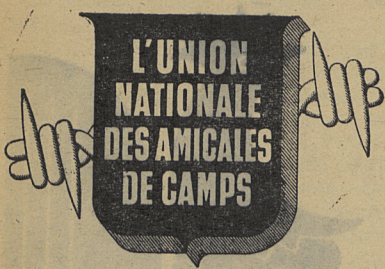
Saluons comme il convient la présence à la fête d'un élément féminin fort nombreux. C'est avec joie que nous enregistrons la venue à nos manifestations de la famille complète des anciens P.G. Les dames et les demoiselles créent, par leur élégance et leurs toilettes et, aussi, disons-le, par leur entrain, une véritable ambiance de fête.

« Tu veux que j'écrive de cette Journée nationale, mon vieux Perron. Tu es gentil ! Quand je suis arrivé, le repas était commencé dans une ambiance bien sympathique; quand je suis parti il n'était pas fini dans une ambiance encore plus sympathique. Moi, le dimanche je travaille double.

« Alors pour te dire le regret de n'avoir pu échanger que de loin des signes furtifs avec des copains pas vus depuis longtemps, merci de m'offrir une petite place dans le canard, mais, pour te dire ce que j'aurais à dire, il me faudrait seize pages !!!

« Un moment précis pourtant, un grand souvenir. Est-ce parce que, moi aussi, j'ai été mineur ? — la captivité m'a appris tant de choses — un bon copain du Waldo est venu m'offrir une lampe de mineur. Quel symbole ! Celui qui travaille dans la nuit a donné à celui qui travaille dans la lumière, une petite lampe de mineur que je porte avec une joie enfantine et avec orgueil à ma boutonnière !

« Merci, Herbin. » G.-H. Patin.



Tout arrive

Au cours d'un Conseil ministériel qui s'est tenu le 13 octobre, à l'Hôtel Matignon, sous la présidence de M. Joseph Laniel, président du Conseil, en présence de M. André Mutter, ministre des Anciens

ECHOS ET NOUVELLES

Combattants et Victimes de guerre, et de M. Henri Ulver, secrétaire d'Etat au Budget, il a été procédé à l'examen du problème du plan quadriennal intéressant les victimes de la guerre.

A la suite de l'arbitrage du président du Conseil, un projet de loi portant détermination des droits des anciens combattants et victimes de guerre sera déposé devant le Parlement.

Une lettre rectificative comportera l'amorce du financement de ce plan dès 1954.

LA SECURITE SOCIALE ET LES PRESTATIONS EN NATURE

LES CURES THERMALES

Les frais de cure thermale ne donnent lieu à remboursement que si la Caisse de Sécurité Sociale a donné son accord préalablement à l'exécution de la cure.

La demande doit être faite à la Caisse :

— au moins trois mois à l'avance si la cure doit être suivie dans une station permanente;

— au plus tard avant le 1^{er} avril de chaque année pour les autres stations.

La date limite de dépôt de la demande n'est pas opposable à l'assuré lorsque la prescription de cure thermale n'a pu être donnée avant cette date.

Lorsque la cure thermale est acceptée par la Caisse de Sécurité Sociale, un imprimé dénommé « prise en charge » et comportant trois volets est délivré au malade. Cet imprimé permet le règlement des prestations accordées pour les cures thermales.

Le remboursement des frais est effectué :

— soit directement par la Caisse de Sécurité Sociale du lieu de cure à l'établissement thermal, à l'hôtelier, au médecin et à l'assuré;

— soit à l'assuré par la Caisse à laquelle il est affilié. Les prestations en espèces sont toujours payées par cette Caisse.

Les prestations accordées pour une cure thermale comprennent :

1^o Le remboursement forfaitaire des honoraires médicaux. La lettre-clé K est utilisée et est égale actuellement à 240 francs (100 %) pour toutes les stations thermales;

2^o Le remboursement forfaitaire des frais de traitement à l'établissement thermal (bains, douches, massages, etc...);

3^o Le remboursement forfaitaire des frais d'hébergement (restaurant et hôtel).

Les stations thermales sont classées en trois catégories auxquelles correspondent les tarifs de remboursement suivants :

- 1^{re} catégorie : 8.650 (100 %);
- 2^e catégorie : 7.750 (100 %);
- 3^e catégorie : 6.900 (100 %).

Ces frais d'hébergement sont remboursés même si l'assuré n'est pas en mesure de justifier des dépenses qu'il a engagées. Ils ne donnent pas lieu à remboursement lorsque le malade est domicilié dans la ville où est située la station thermale;

4^o Le remboursement des frais de voyage aller et retour, quel que soit le mode de transport utilisé, dans les limites des frais réellement engagés et du prix d'un billet de chemin de fer en 3^e classe;

5^o Le paiement des prestations en espèces pour l'assuré qui interrompt son travail pour subir la cure thermale. Ces prestations en espèces sont réduites suivant les charges de famille du malade parce qu'une partie des frais d'hébergement est remboursée; elles sont accordées, sans réduction, pour les jours des voyages aller et retour.

Le montant des prestations énumérées ci-dessus aux paragraphes 1, 2 et 3 est attribué pour couvrir les dépenses engagées par le malade pendant la durée totale de la cure, soit pendant vingt et un jours.

Aucun remboursement n'est accordé pour une cure thermale incomplète; toutefois, lorsque la cure est interrompue pour une raison de force majeure, indépendante de la volonté de l'assuré, les prestations sont attribuées proportionnellement au nombre de journées de cure.

Les renseignements donnés ci-dessus sont d'ordre général. Il est conseillé aux intéressés de s'adresser à leur Caisse de Sécurité Sociale pour obtenir des indications plus précises sur :

- le fonctionnement, permanent ou non, des stations thermales;
- les modalités de délivrance et d'utilisation des imprimés « prise en charge »;
- les formalités à accomplir dès l'arrivée dans la station thermale;
- les modalités de remboursement des frais;
- les tarifs de remboursement.

On se souvient de ce qu'une limite avait été fixée par le Parlement pour l'établissement de ce fameux plan quadriennal. Cette date était le 1^{er} octobre, du moins ainsi avait prévu la loi 53-48 du 3 février 1953.

Espérons que le retard qui court déjà ne se prolongera pas trop longtemps et que le projet de loi annoncé ne tardera pas trop à être examiné, adopté, et, — surtout, — mis en vigueur plus rapidement si possible que la loi sur les majorations d'ancienneté des fonctionnaires anciens combattants et anciens P.G.; puisque celle-ci, votée le 19 juillet 1952, n'est pas encore entrée dans le stade des réalisations, malgré les promesses maintes fois renouvelées de nos gouvernants.

Où en est l'attribution des Cartes du Combattant

Nombreux sont encore ceux de nos camarades qui s'étonnent et se plaignent de la lenteur qui préside à l'attribution de la Carte du Combattant.

Faute d'une statistique générale, il est impossible de préciser à quel point en sont arrivées, pour l'ensemble de la France, les opérations retardées par divers facteurs dont le manque de personnel compétent et l'obstruction larvée de l'autorité militaire qui trop souvent se réfugie derrière la perte par destruction d'une partie de ses archives.

Toutefois, il est un Office départemental, — d'ailleurs particulièrement mal partagé en cette matière du fait du nombre important de dossiers de demande, — qui publie mensuellement un tableau permettant de connaître le degré d'avancement du travail : c'est celui de la Seine.

Voici le dernier recensement en date du 1^{er} octobre 1953 :

Nombre de demandes reçues	136.207
Nombre de demandes transmises aux autres Offices	1.647
Différence	134.560
Nombre de cartes attribuées	53.258
Nombre de demandes classées après avis défavorable	1.438
Nombre de demandes passées au service de l'article 4	5.133
Total	59.829
Restent à examiner	74.731

Si l'on se reporte à la situation du 1^{er} janvier 1953, on constate qu'en neuf mois, il a été attribué 23.626 cartes, ce qui permettrait d'espérer qu'au début de 1956, tous les ayants droit auront eu satisfaction... à condition que le rythme des dépôts de dossiers (11.077 en 9 mois) ne s'accélére pas.

Mais ce que le document en cause ne stipule pas, c'est combien de cartes ont été délivrées sur le nombre de cartes attribuées.

Il n'en reste pas moins que la progression est satisfaisante.

La majoration des rentes viagères

Le « Journal Officiel » du 16 septembre a publié le décret d'application concernant la loi du 9 avril 1953, portant relèvement des taux de majoration de certaines rentes viagères et extension du régime des majorations.

Ce décret abroge la précédente

procédure obligeant les rentiers viagers à demander eux-mêmes (avec justifications à l'appui) le bénéfice des majorations. Désormais, les rentiers viagers de l'Etat recevront automatiquement leur dû, les révisions des majorations étant effectuées d'office par l'organisme payeur conformément aux textes législatifs en vigueur.

Le régime des demandes préalables n'est maintenu que dans quelques cas, notamment pour les rentes viagères servies par les sociétés d'assurances contre les accidents.



Toutefois, chaque révision générale des rentes viagères demandant plusieurs mois, les rentiers viagers devront attendre que la caisse dont ils dépendent leur verse le rappel correspondant à la majoration à laquelle ils ont droit.

LA STATISTIQUE OFFICIELLE DES A.C. ET V.G.

Depuis de nombreuses années, les A.C. et V.G. réclament la publication d'une statistique permettant de connaître le nombre des pensionnés de guerre, nombre que les services de la rue de Rivoli ne manquent jamais de gonfler dès qu'il est question d'un réajustement des pensions.

Promis au début de cette année, cet important document vient enfin d'être communiqué, arrêté à la date du 23 septembre 1953. Nous voulons espérer qu'il est exact. Dans tous les cas, tel qu'il est, il permet de constater : d'abord, que les chiffres précédemment avancés par les auteurs des finances étaient fortement majorés; ensuite que le nombre des allocations d'attente

représente un total important qui souligne la lenteur des attributions définitives et la nécessité de mettre fin à ce retard considérable dû, d'une part, au manque de personnel, d'autre part, à une volonté bien arrêtée de faire traîner les choses en longueur. Car n'est-ce pas le moment que choisissent les « Finances » pour réclamer un abattement de 100 millions sur les crédits du ministère des A.C. et V.G.

Quoi qu'il en soit, nous aurons certainement souvent sujet de recourir à ce tableau pour le comparer avec les incidences financières dont il est trop souvent fait état pour freiner d'équitables mises en ordre des pensions.

INVALIDES :	
De la guerre 1914-1918	630.976
De la guerre 1939-1945	377.310
Hors guerre	81.963
Total	1.090.249

INVALIDES VICTIMES CIVILES :	
De la guerre 1914-1918	8.285
De la guerre 1939-1945	57.004
Total	65.289

Total	1.155.538
(A déduire pour pensions concédées non mises en paiement en raison de double emploi avec les allocations d'attente)	79.776
Total	1.075.762

VEUVES ET ORPHELINS :	
De la guerre 1914-1918	484.929
De la guerre 1939-1945	109.704
Hors guerre	22.568
Total	617.201

VEUVES ET ORPHELINS VICTIMES CIVILES :	
De la guerre 1914-1918	2.904
De la guerre 1939-1945	42.727
Total	45.631

Total	662.832
(A déduire en raison de double emploi)	17.637
Total	645.195

ASCENDANTS :	
De la guerre 1914-1918	90.280
De la guerre 1939-1945	152.760
Hors guerre	24.191
Total	267.231

ASCENDANTS VICTIMES CIVILES :	
De la guerre 1914-1918	1.865
De la guerre 1939-1945	29.203
Total	30.068

(A déduire en raison de double emploi)	22.286
Total	285.013

Nombre total des pensionnés	1.075.762
Invalides	1.075.762
Veuves et orphelins (1)	444.441
Ascendants	284.413
Indemnités de soins aux tuberculeux	39.505

Retraite du Combattant	
Nombre de titulaires de 50 à 55 ans	212.005
— de 55 à 60 ans	512.136
— de 60 à 65 ans	609.495
— 65 ans et au-dessus	1.029.565
Total	2.363.201

(1) La différence entre les deux chiffres indiqués tant pour les veuves de guerre que pour les ascendants provient du fait que le Ministère des Finances a estimé, en 1951, que les veuves de guerre remariées avant le 1^{er} octobre 1941 et percevant la pension minimum de 848 francs constituent 32 % de l'effectif total qui est ainsi ramené à 444.441.

DEMANDE D'EMPLOI

Un ancien prisonnier du XII B/F, cherche, à Paris, une situation d'appoint pour occuper les loisirs que lui laisse le journalisme.

Un travail de Secrétariat ou une association dans une affaire lui conviendrait particulièrement.

Prière de transmettre offres à l'Amicale XII B/F qui fera suivre.

Robert GATEAU, ancien prisonnier du XII B/F et du XII D, qui a exercé pendant de longues années la profession d'acheteur en alimentation pour deux importantes Centrales d'Achat (Paridoc et Uniprix), cherche poste similaire.

Il connaît également l'établissement des prix de revient et de vente des produits alimentaires, l'inspection et le contrôle du personnel, l'inventaire et réception des marchandises. Il est en outre apte à tout emploi de bureau.

Prière de transmettre offre à l'Amicale XII B/F qui fera suivre.

A. et R. BARRIÈRE frères

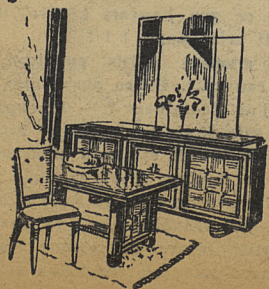
VINS FINS ET SPIRITUEUX

41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux
Priz spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière
(Ancien de l'Oflog XVII A - Baraque 22)
Représentants demandés

MEUBLEX

affilié au MOBILIER DE FRANCE

la plus importante organisation de vente de meubles (45 maisons en France)



STOCKS IMMENSES!
PRIX ÉTONNANTS!
PAIEMENTS ÉCHELONNÉS

Catalogue sur demande

108 AV LEDRU-ROLLIN - PARIS
Métro : Ledru-Rollin

Sur présentation du cachet de l'U.N.A.O., une remise de 10 % vous sera accordée



CONTRE LA VIE CHERE

Le GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS (G.E.A.), 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), a, depuis plusieurs années, mis à la disposition de nos camarades son vaste réseau de commerçants détaillants, grossistes et fabricants, qui, sur présentation d'un carnet d'achats, leur consentent des remises de 10 à 25 %, des prix de gros ou de fabrique sur tous leurs achats.

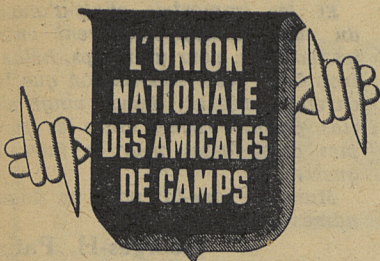
Utilisez ce carnet, vous serez agréablement surpris des économies substantielles qu'il vous fera réaliser.

Une visite ou une demande de renseignements directs aux fournisseurs portés sur ce carnet ne vous engagent nullement, et vous pourrez, en toute liberté, comparer les articles et les prix avant de fixer votre choix.

Les carnets d'achats sont toujours à votre disposition, à notre siège, 68, Chaussée-d'Antin, à Paris (9^e), ou au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10^e).

Afin de donner un aperçu exact des avantages que procure le Service d'achats, le Groupement Economique d'Achats édite, chaque saison, un superbe catalogue illustré, avec indication des conditions consenties à nos camarades.

Ce catalogue sera envoyé, sur simple demande et sans engagement de la part des demandeurs, à leur adresse personnelle, à nos adhérents qui en feront la demande au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), en indiquant qu'ils sont affi-



Fidèle au principe d'objectivité absolue en matière politique, — principe qui est à la base même de notre Groupement, — l'Union Nationale des Amicales de Camps s'est toujours interdit d'adopter, à l'égard d'un quelconque des gouvernements qui se sont succédé depuis huit ans, une position partisane.

LA BATAILLE DU PECULE

C'est pourquoi l'on a pu nous voir, dans le passé, décliner certaines invitations à participer à des manifestations qui, à tort ou à raison, nous apparaissaient comme dominiées par une idéologie partisane.

Pourtant, il vient un moment où, — en dépit du souci que l'on a de ne nuire en rien aux intérêts généraux du pays, — il n'est plus possible d'accepter sans protestation des décisions improvisées pour les besoins d'une mauvaise cause, pour la réalisation d'un équilibre factice du budget national au détriment de l'ensemble des créanciers de la nation.

C'est pourquoi lorsqu'ont été publiés les textes portant atteinte aux droits reconnus, par le Parlement et par les précédents gouvernements, à nos camarades A.C. en général et aux anciens P.G. en particulier, les membres du Comité directeur de l'U.N.A.C. présents à Paris en cette période de vacances ont élevé une protestation dont notre camarade Moysse s'est fait le fidèle écho dans nos journaux.

Simultanément, nous décidions d'effectuer, auprès du ministre des A.C. et V.G., une démarche au cours de laquelle il nous serait loisible de lui présenter, plus efficacement que par des récriminations exposées dans la presse, nos légitimes revendications.

Ajournée en raison d'événements divers, cette entrevue avec M. André Mutter nous a permis de confirmer au ministre combien le décret du 9 août dernier avait eu de fâcheuses répercussions dans l'esprit de nos camarades, qui voient dans ce texte une preuve de la volonté des pouvoirs publics d'éluder l'exécution de leurs engagements, pourtant confirmés par une déclaration « spontanée » de M. Joseph Lanier s'adressant par lettre aux présidents des Commissions des A.C. et V.G. de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République.

Au cours de l'entretien, qui a duré plus d'une heure, le ministre a exprimé à notre délégation l'assurance de son désir de tout mettre en œuvre pour amener ses collègues du gouvernement à réformer les textes incriminés.

D'autre part, il nous a fait connaître que divers projets améliorant le sort des A.C. et V.G. étaient actuellement à l'étude, notamment celui d'un arrêté ayant trait au remboursement forfaitaire des marks.



Il a précisé que les mesures qu'il envisageait en cette matière et en ce qui concerne le pécule aboutiraient pour 1954 à un versement de l'ordre de 9.000 francs à chaque prisonnier ayant subi l'intégralité de la captivité.

Julien Toucané,
Vice-Président
du Bureau directeur
de l'U.N.A.C.

Les soins gratuits...

Le ministère des A.C. et V.G. a publié un communiqué qu'il nous semble intéressant de porter à la connaissance des nombreux camarades bénéficiaires, — ou susceptibles de l'être, — des soins gratuits.

En cours de tirage, nous relevons au « J.O. » du 24 octobre 1953, la publication du décret en question.

Le ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre a mis au point un décret modifiant les dispositions du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, en ce qui concerne les soins gratuits.

Ce décret, établi en plein accord avec les Associations d'Anciens Combattants, réalise leurs aspirations dans ce domaine. Dans l'esprit de la réforme administrative, il exonère les textes, jusque-là en vigueur, des formalités inutiles et souvent tombées en désuétude qui les alourdissaient. Les pouvoirs des délégués interdépartementaux vont se trouver sensiblement renforcés, les délais de règlement des affaires raccourcis et la procédure allégée.

Un certain nombre de pensionnés (bénéficiaires de l'article 18, grands mutilés, grands invalides, titulaires de l'indemnité de soins), seront désormais inscrits d'office sur les listes des soins gratuits. Ils recevront un carnet de soins dès que leur droit à pension aura été reconnu.

La délivrance des carnets aux autres bénéficiaires sera également rapide : il leur suffira d'adresser une simple lettre au délégué interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, dont ils relèvent, accompagnée des pièces réglementaires, pour recevoir, sous pli cacheté, leur carnet à souche par l'intermédiaire de la mairie de leur domicile.

Le délégué interdépartemental conservera, au siège de sa délégation, les listes des soins gratuits; il disposera d'un service convenablement doté en personnel lui permettant d'assurer ses tâches dans les meilleures conditions d'efficacité.

Dans chaque département sera maintenu un élément restreint en contact permanent avec les pensionnés, composé d'agents choisis pour leur compétence, dont le rôle consistera essentiellement à renseigner et à conseiller les bénéficiaires des soins gratuits, à assurer le fonctionnement de la Commission départementale de contrôle et de surveillance et à donner suite aux demandes d'intervention d'urgence ou d'hospitalisation.

Dans sa mission de contrôle, chaque délégué interdépartemental bénéficiera désormais du concours d'un médecin-contrôleur, et c'est

là une innovation importante, qui sera son conseiller technique et collaborera avec les médecins-secrets des Commissions départementales et interdépartementales, renforçant ainsi la surveillance et le contrôle du fonctionnement des soins gratuits.

Pour raccourcir au maximum les délais de règlement des affaires contentieuses, des Commissions interdépartementales vont être créées. Ces commissions, pièces maîtresses de la réforme, où siègeront des personnalités du monde médical, examineront et jugeront les appels contre les décisions des Commissions départementales de leur ressort, relatives aux affaires dont l'intérêt financier ne dépassera pas 30.000 francs. Les affaires dont le montant dépassera ce chiffre, seront, comme dans le passé, jugées en appel par la Commission supérieure.

Simultanément, nous décidions d'effectuer, auprès du ministre des A.C. et V.G., une démarche au cours de laquelle il nous serait loisible de lui présenter, plus efficacement que par des récriminations exposées dans la presse, nos légitimes revendications.

STALAG 17

« Stalag 17 », c'est le titre d'un film qui vient d'être Paramount et que cette firme a eu la généreuse idée de mettre à la disposition des groupements français d'anciens prisonniers de guerre, en vue d'un gala dont les bénéfices seront attribués à nos œuvres sociales.

La guerre a inspiré de nombreux scénarii, mais l'action d'aucun d'eux ne s'est déroulée entièrement à l'intérieur d'un camp de prisonniers de guerre, comme c'est le cas pour « Stalag 17 », film où la bonne humeur, en dépit de son caractère dramatique, ne perd pas une seconde ses droits.

Le Stalag 17, qui se trouve quelque part en Autriche, du côté d'Ulm, est un camp comme tous les autres, à cela près que les soldats qui y sont enfermés sont tous des Américains, principalement des aviateurs.

L'action se déroule à la fin de 1944, en plein hiver. Cette nuit-là, une activité fébrile règne dans la baraque N° 4. Deux prisonniers ont décidé de s'évader par un tunnel qu'ils ont creusé en grand secret. Tous leurs camarades ont contribué à préparer leur fuite. Il y a parmi ceux-ci Hoffy, le chef de la baraque; Price, l'homme de confiance; Harry et son inséparable copain « Tête Molle ». Tous submergent de conseils, à tour de rôle, les deux candidats à la « Belle ». Seul, l'un des captifs, Sefton, paraît se désintéresser de la question. A peine les deux hommes ont-ils disparu dans leur trou, qu'il déclare être certain d'avance de leur échec : « Je suis prêt à parier n'importe quoi ! ». Les autres, qui détestent cordialement ce garçon sceptique et combinard, relèvent son défi et déposent, à titre d'enjeu, sur la table bancale de la

baraque, la provision de cigarettes remises par la Croix-Rouge, véritable monnaie d'échange entre prisonniers.

Quelques instants plus tard, une mitrailleuse crépite dans la nuit. Les hommes ont compris. Leurs infortunés camarades ont été surpris et abattus. Sans un mot, Sefton empêche les mises. Et, le lendemain matin, le commandant du camp, von Scherbach, inflige aux Américains le triste spectacle des cadavres de leurs camarades, allongés dans la boue. Hoffy et les autres ont des visages fermés et menaçants. Tous ont la certitude qu'il y a un mouchard parmi eux. Et cela d'autant plus qu'ils viennent d'apprendre que les Allemands connaissent l'existence du tunnel et l'heure choisie pour l'évasion.

Leurs soupçons se portent tout naturellement sur Sefton qui a fait du marché noir avec les Boches, échange de cigarettes contre des œufs et distribue des bas nylon à ses gardiens qui, en retour, le laissent aller retrouver, le soir, les prisonnières russes entassées dans un camp mitoyen. Sefton n'a cure de l'hostilité grandissante qui l'entoure. Il s'est organisé personnellement une petite vie relativement confortable et ne se soucie de rien d'autre.

Peu après cette évasion manquée, leur poste de radio est découvert et confisqué. L'animosité croît à l'égard de Sefton.

L'avant-veille de Noël, deux nouveaux prisonniers sont amenés et installés dans la baraque N° 4 : le lieutenant Dunbar et le sergent Bagradian. Ce dernier n'a rien de plus pressé que de raconter fièrement l'exploit qu'a accompli Dunbar : après avoir été descendu au-

dessus de Francfort et capturé, il a trouvé le moyen de lancer une bombe à retardement sur un train de munitions, au nez et à la barbe des Allemands, sans que ceux-ci se fussent aperçus de son geste. Ce qui a eu pour résultat d'arrêter un certain temps le trafic entre le front de l'ouest et celui de l'est, au moment de la fameuse offensive du général von Rundstedt. Un tel acte est considéré par les Allemands comme un acte de sabotage et si l'on apprendait que Dunbar est le coupable, il serait immédiatement livré à la Gestapo et exécuté. Mais comment craindre une telle dénonciation au milieu de compatriotes ?

Pourtout, le soir même, le colonel von Scherbach vient chercher le lieutenant et l'emmène dans son bureau pour l'interroger à sa manière. Oh ! il ne le torture pas : il se contente d'obliger le malheureux, qui n'a pas dormi depuis trois jours, à rester debout tant qu'il n'aura pas avoué. Rien de plus.

Vers minuit, ses camarades ne le voyant pas revenir, commencent à s'inquiéter. Sefton est absent, pour changer. Il est allé, comme chaque nuit, passer une heure agréable chez leurs voisins russes. La colère monte. C'est lui, ce ne peut être décidément que lui, le traître. Et quand il reparait, tout guilleret, ils l'assomment à moitié.

Mais raconter plus avant le développement de l'énigme qui se pose : Sefton est-il réellement le coupable ? serait enlever la plus grande partie de son intérêt à ce film que chacun voudra voir et qui reste attachant jusqu'à la fin qui, elle-même, laisse le spectateur angoissé.

confirme, en les renforçant, les avantages donnés aux pensionnés.

...des grands invalides

Dans le même esprit et avec les mêmes soucis de plus grande efficacité, le ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, toujours en plein accord avec les Associations, et réalisant également certaines de leurs aspirations, vient de mettre au point un décret modifiant les dispositions du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de la Guerre, en ce qui concerne l'indemnité de soins aux tuberculeux instituant une véritable séparation des pouvoirs entre le ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et celui de la Santé publique et de la Population.

Les délégués interdépartementaux des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, qui connaissent parfaitement les droits de leurs ressortissants, leurs besoins et leurs difficultés, et qui sont constamment en rapports avec eux, auront désormais, par délégation du ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, la décision administrative d'attribution ou de suppression de l'indemnité de soins. Un certain nombre de formalités inutiles ou désuètes se trouveront également supprimées.

Quant aux avis médicaux obligatoires, ils relèveront exclusivement des services de lutte antituberculeuse du ministère de la Santé publique et de la Population, et les bénéficiaires de l'indemnité de soins auront une garantie totale tant pendant les différents contrôles médicaux qu'en cas de recours.

Les organismes antituberculeux existants seront, bien entendu, utilisés à plein et devront, chaque année, faire parvenir au médecin-phtisiologue départemental et non plus au Centre de Réforme, un rapport sur chacun des cas suivis.

Ce rapport servira au médecin-phtisiologue à émettre un avis destiné au délégué interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, à qui appartient la décision définitive.

Ajoutons, enfin, qu'en cas de suppression de l'indemnité de soins, l'intéressé conserve le droit, pendant un an, à compter de la décision de suppression, à la moitié de l'indemnité.

Si rien ne bouleverse la réglementation ancienne, il n'en reste pas moins que cette réforme souhaitée par les Associations accorde de substantielles et réelles garanties aux titulaires de l'indemnité de soins. De plus, elle allège la procédure ancienne, tout en améliorant les contrôles,

Ligue française du consommateur

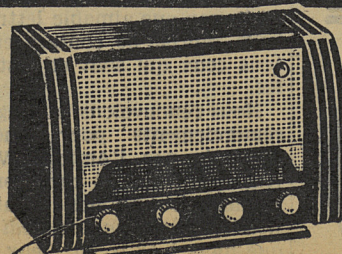
VETEMENTS
Prix de gros

51, rue de la Chaussée-d'Antin
Paris (9^e)

PUBLICITE

Nous sommes à la disposition de tous les commerçants pour la publicité à faire dans l'ensemble des journaux publiés par

SANS INTERMÉDIAIRES DIRECTEMENT DE MON ATELIER A VOTRE DOMICILE



DIMENSIONS : 40x26x22 - Excellent rendement garanti
6 LAMPES dont CÉIL MAGIQUE - TRÈS BEAU MODÈLE MOYEN
CARILLON 623 - 17.900^F
RENDU DOMICILE 18.400^F

LES PRIX LES PLUS INTÉRESSANTS - LA GARANTIE LA PLUS COMPLÈTE
APPAREIL : TROIS ANS - LAMPES : HUIT MOIS
EXPÉDITIONS DANS TOUTE LA FRANCE
POUR LES CAMARADES A.C.P.G.
RIEN À PAYER À LA COMMANDE
ET À LA RÉCEPTION DE L'APPAREIL
ESSAI DE HUIT JOURS
RÈGLEMENT APRÈS SATISFACTION
SUR DEMANDE FACILITÉS DE PAIEMENT

GRAND CHOIX
14 MODÈLES RÉCEPTEURS
ET COMBINÉ RADIO-PHONO
MICROSILLON
COMBINÉ
RADIO-PHONO AVEC CADRE
ANTIPARASITÉS INCORPORÉ

CATALOGUE GRATUIT

RADIO-CARILLON
A. NOËL - EX P.G. - CONSTRUCTEUR
10, R. PIERRE-PICARD - PARIS-18^e

DIMENSIONS : 57x35x24
Cadre antiparasites incorporé et orientable
7 LAMPES COMPENSATEUR À LAMPE HAUTE FRÉQUENCE
TRÈS SENSIBLE - FONCTIONNE SANS ANTENNE NI TERRE
DEUX MODÈLES

CARILLON 737 - 26.800^F

CARILLON 738 - 28.700^F

(Suite de la page 1)

Enveloppé d'obscurité inviolable, Fellek s'était prudemment enfermé dans son domaine parfumé à l'hyposulfite sous prétexte de travaux urgents. Nous restions à deux pour amortir les à-coups de la nervosité stolpienne : Focheux et moi. Inutile de dire que ce qui préoccupait Stolp c'était les grains de poussière visible et l'éclat des nickels,

COURRIER...

Notre Journée nationale du 4 octobre 1953 n'est plus qu'un joyeux souvenir. Pensons dès maintenant à notre Journée nationale d'octobre 1954.

Déjà ! direz-vous. Vous vous rappelez certainement cette image publicitaire d'un produit pharmaceutique où l'on peut voir un brave homme se faire marteler le sommet du crâne avec cette légende : « Enfoncez-vous bien ce clou dans la tête ».

Notre tâche à nous, courriériste, est de bien vous mettre en mémoire ce conseil : « N'oubliez pas notre Journée nationale 1954 ! ».

Vous croyez peut-être que nous exagérons en prenant déjà cette précaution ? Demandez donc à ceux qui nous ont écrit pour nous demander, en septembre, à quelle date, en octobre, avait lieu notre Journée nationale. Vous voyez bien qu'il est utile d'enfoncer le clou dès maintenant. Donc, amis de province et de Paris, n'oubliez pas notre prochaine journée qui sera tout aussi triomphale que celle qui vient de s'écouler.

Notre ami René de Saint-Jean, 47, rue Thiers, à Saint-Amand-les-Eaux (Nord), nous adresse de ses bonnes nouvelles en même temps qu'un colis important pour notre loterie. Merci de tout cœur à notre distingué pianiste. Espérons que de nombreux amis de province l'imiteront. Un colis, c'est si vite fait. Demandez à madame votre épouse comment on les confectonne. De 1940 à 1945, elles ont eu l'entraînement et pourront vous donner d'utiles conseils. Quant à l'ami de Saint-Jean, qu'il reçoive, une fois de plus, nos remerciements les plus vifs.

De Strasbourg nous parvient une jolie carte de la famille Brandt. La jolie mascotte du V B adresse à tous une bonne pensée.

Une lettre de notre ami Yves Daurel, à Cardon-Blanc (Gironde), nous signale que Marcel Reynal, ex-V B, se trouve dans un état de santé très précaire et aurait besoin d'un secours urgent. Nous avons fait immédiatement le nécessaire; mais le modeste mandat que nous avons adressé à notre camarade n'est qu'un palliatif. C'est devant de tels cas que l'on s'aperçoit de l'utilité de notre loterie. Les temps sont durs pour nos malades. Il nous faut de l'argent pour les aider. Vous, qui êtes en bonne santé et qui pouvez assurer à votre famille quelque bien-être, pensez à ceux qui ont tout perdu : santé et argent. Nous remercions notre ami Yves Daurel de nous avoir signalé ce camarade. Ce n'est malheureusement pas un cas isolé. Aussi bien, chers amis du V B, redoublez d'efforts pour la vente des billets et collectez des prix. Les lignes ci-dessus étaient écrites lorsque nous avons reçu la lettre suivante :

FABRIQUE DE MEUBLES
7 ter, avenue de St-Mandé

RYSTO Raymond
Ex-N° 5305
Memb. de l'Amicale N° 543

**SALLES A MANGER
CHAMBRES
A COUCHER
ENSEMBLE. STUDIO
REGENCE
EN MERISIER**

**FAUTEUILS BRIDGES
CANAPES - LITERIE
DEPOSITAIRE
DE CHAISES
DE CUISINE
ET
CHAISES RUSTIQUES
PAILLEES**

Facilités de paiement sur demande

Priz spéciaux aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire
Tél. DIDOT 45-07
Métro: NATION

HARMONIQUES

mais non le fonctionnement des appareils ou la qualité des clichés.

Vers le milieu de la matinée, l'élegant Oberarzt avait fait une brève apparition, mais, dédaigneux de toute hiérarchie, il s'était refusé à attendre la Commission et était reparti de toute la vitesse de sa belle voiture.

On sait l'angélique patience de Focheux, la mienne est peut-être moins connue, mais elles étaient toutes deux à rude épreuve, et vous comprendrez pourquoi quand je vous aurai dit que cet imbécile de Stolp — à bout d'expédients pour grignoter l'attente — avait imaginé d'aller chercher un mauvais violon qu'il venait d'acquérir à bas prix avec le fruit de ses rapines, et de le râcler sans art, ni technique, injuriant cruellement mes oreilles pourtant point aussi sensibles que celles de Focheux.

Enfin la Commission fut annoncée par des hurlements successifs et de plus en plus rapprochés et Stolp trotta lourdement jusqu'au bout du couloir pour y joindre d'affreux glapissements. Il nous ramena un vieil Oberstabsarzt d'un modèle assez banal qui, s'il n'avait rien de particulièrement féroce, n'avait rien non plus d'un plaisantin : c'était le membre unique de la Commission annoncée.

Avec l'obséquiosité du parfait lèche-bottes, Stolp commença à faire les honneurs de la station. Le major-inspecteur nous dédia, à Focheux et à moi, un imperceptible « Morgen ». Puis, ignorant délibérément Stolp, qu'il avait jaugeé, et incapable de parler avec Focheux, car il ne savait pas un mot de français, le vieux docteur me posa quelques questions sur le fonctionnement des appareils et l'organisation du service.

Il eut la bonté de sembler satisfait de mes réponses mais ne montra qu'un intérêt relatif pour nos dossiers et nos beaux clichés. Il ne s'intéressa ni à l'infra-rouge, ni à l'ultra-violet, ne témoigna d'aucune curiosité ni pour le laboratoire, ni pour le cardiographe.

Il ne daigna même pas jouer avec nous à ce petit jeu passionnant consistant à tourner autour des « caches » où était dissimulé notre matériel d'évasion (cartes, boussoles et pinces coupantes). Je n'eus pas une seconde à me dire : « Il brûle ! ».

En un tournemain, l'inspection fut terminée et le vieux médecin militarisé ne me procura aucun

frisson. Il n'avait décidément pas les qualités de l'inquisiteur !

Nous étions bien en retard pour la soupe. Sur le seuil, l'officier triste dédiait un dernier salut à la belle installation, lorsque son œil pâle derrière le verre bleuté de ses lunettes fut sollicité par le menton de Stolp qui — on ne sait pourquoi — désignait le minable violon posé sur une chaise.

— Qui joue ? me demanda-t-il brièvement.

Mélancoliquement, je désignai Stolp.

— Voyons un peu ! lui dit-il.

Ce fut un affreux massacre, car, pour ma courte honte, l'autre, au garde-à-vous, eut le culot de jouer « Ali, Alo » agrémenté de fausses notes.

Le pauvre inspecteur en était devenu, à ce qu'il me semble, plus triste encore. L'œil bleuté était consterné. Alors, presque malgré moi !

— Et dire qu'il y a ici un grand artiste, un virtuose !

— Ha ! Ha ! dit encore l'inspecteur.

Son œil avait repris un certain éclat.

Maussade de ce que je lui forçais la main, Focheux s'empara du violon à quatre pfennigs, et, tout en l'accordant, grogna :

— Qu'est-ce que tu veux que je lui joue ?

— Je ne sais pas, moi ; n'importe quoi : « Le Cygne », de Saint-

Saëns, ou « La Méditation » de Thais !

Ceux qui connaissent Focheux imaginent sans peine ce que fut, sous son archet, l'exécution du morceau banal. Pour les autres, il leur suffira de savoir que notre camarade était déjà, à cette époque, soliste de la Radio et des Grands Concerts.

Au point d'orgue final, l'Oberstabsarzt qui était resté debout, la tête un peu penchée, esquissa une vague sourire et dit : « Bien, très bien ».

— C'est que, dis-je, un peu vexé de cette concision dans l'éloge, Focheux est célèbre chez nous, il joue en soliste avec les orchestres français les plus réputés. Evidemment, c'est difficile de tirer quelque chose de ce violon de bazar, mais il a pu faire venir ici un de ses instruments à lui, et, lorsqu'il nous en joue, c'est bien autre chose !

— Un bon ouvrier peut faire du bon travail avec de mauvais outils, me dit l'autre.

Il commençait à m'agacer le vieux carabin galonné !

— Monte chercher ton alto, dis-je à Focheux.

Quelques instants plus tard, Focheux revenait les yeux clignotants du soleil dont j'avais presque oublié l'existence depuis quatre heures que nous étions claquemurés dans la pénombre de la station. L'Allemand me dit :

— Demandez-lui s'il connaît Bach.

La réponse fut une phrase large, implacablement rythmée, qui soudain éclaira notre tombeau.

L'Oberstabsarzt était transfiguré : « Et ceci ? ». D'une voix fatiguée, mais relativement juste, il fredonna un motif que Focheux enchaîna sur son alto. Alors, comme malgré lui, le vieil homme se pencha sur la chaise, prit le mauvais violon de Stolp et se mit à jouer à l'unisson. C'était un des plus beaux « Concertos » de Jean Sébastien. Puis il s'élança dans la seconde partie. Alors, pour lui rendre la politesse, Focheux joua également à l'unisson. Triomphalement le vieil homme s'empara de la première.

Pendant un temps que je ne puis mesurer car il fut aboli, l'Allemand à casquette plate et le prisonnier français enchaînèrent concertos et sonates témoignant d'une mémoire prodigieuse. Sans doute l'inspecteur n'avait-il ni la classe, ni la sensibilité de Focheux mais il le suivait parfaitement et tenait fort honorablement sa partie.

Quand les P.T.T. jouent de la bascule

Il vient à notre connaissance que des camarades ont dû payer une surtaxe à la réception des carnets de tombola. Nous avions pourtant pris nos précautions en allant nous renseigner au bureau d'émission. Et les enveloppes avaient été timbrées selon les directives qui nous avaient été données. Nous prions donc nos camarades qui ont payé une surtaxe de nous excuser.

Mais ce que nous ne comprenons pas c'est qu'une petite minorité ait dû acquitter une surtaxe, alors que la plus grande partie de nos camarades ont reçu parfaitement leurs carnets.

Ce qui est d'autant plus surprenant, c'est que les envois étaient tous identiques.

AUX KOMMANDOS D'ULM

A la journée nationale des V A et B

Très beau succès pour le banquet annuel des Amicales VA-V B, le 4 octobre dernier, un excellent déjeuner, servi à « ciel ouvert », dans un des cadres les plus élégants de Paris.

Le président de la délégation belge, le Dr David, entouré des présidents : Langevin et Fromentin, présidait cette importante manifestation franco-belge du souvenir.

Des toasts furent échangés scellant à jamais l'indéfectible amitié franco-belge.

Le Père Vernoux, président des anciens d'Ulm, était accompagné d'un très grand nombre d'anciens d'Ulm avec leur famille. Quelques camarades de province étaient venus s'associer au groupe parisien, à savoir : Roseau, de Lille; Tricot, de Compiègne; Poirot, de Nancy.

Notre camarade et ami belge Druet, de Bruxelles, fut chaleureusement félicité.

S'étaient excusés : Aubrège, de Nancy; Faffin, de Chambéry; Dumont, de Chauny; Belmans, de Bruxelles.

Un très beau spectacle de variétés, présenté par André Chanu, sculeva l'enthousiasme, et de nombreux rappels.

Un bal très animé prolongea et termina cette belle journée d'amitié et de camaraderie, et chacun de se donner rendez-vous l'année prochaine, toujours plus nombreux.

Une messe à la Trinité, célébrée par l'abbé Vernoux, précéda ces manifestations. Aux côtés du drapeau belge, on remarquait différents drapeaux français d'anciens combattants et prisonniers. Le drapeau des anciens d'Ulm était porté par Mesgny, de Kuheberg.

Nous renouvelons aux organisateurs de cette journée nationale, à la délégation belge, au Père Vernoux, à nos camarades de province qui se sont déplacés, nos remerciements, et nous voulons espérer les revoir l'an prochain.

Un voyage à Nancy

Anciens d'Ulm, dès à présent, songez-y.

Notre prochain voyage aura lieu à Nancy, pour la Pentecôte.

Notre camarade André Aubrège, du Vorwerk XIII, nous a cordialement invités.

TRES IMPORTANT

La délégation pour l'Allemagne et l'Autriche des Anciens Combattants et Victimes de Guerre nous adresse la lettre suivante :

« Une plaque portant l'inscription suivante :
STALAG V B Villingen ...759
ayant été retrouvée sur une dépouille mortelle, je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître dans les meilleurs délais possibles quel était le détenteur du numéro matricule en cause. »

Prière à nos amis qui seraient à même de renseigner l'Amicale de la faire dans le plus bref délai.

Waterman

La meilleure encre...

traitee à l'HEXA-fluid

Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris
Le Gérant: PIERRE

Nous répondrons nombreux à son aimable invitation dont tous les détails vous seront communiqués dans le prochain numéro de « L'Ormeau » et lors de la prochaine réunion du deuxième vendredi de novembre, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

Notre réunion de septembre

Le groupe parisien des Anciens d'Ulm s'est réuni pour la première fois au siège des Amicales de Camps, 68, Chaussée-d'Antin, le vendredi 18 septembre.

De nombreux camarades, anciens et nouveaux, se retrouvèrent dans une ambiance très cordiale, une salle ayant été mise à leur disposition par le Club du Bouthéon.

Notre camarade Langevin, président de l'Amicale V B, avait tenu à assister à cette première. Il sut en quelques mots rappeler le rôle de l'Amicale et féliciter le groupe des Anciens d'Ulm, de son activité. Il tint à signaler particulièrement la belle vitalité de ce groupement qui est un encouragement pour l'Amicale. Il souhaita que l'exemple des Kommandos d'Ulm soit suivi par tous les Kommandos du Stalag et que l'Amicale devienne ainsi le vrai rassemblement des anciens du V B.

Le Père Vernoux, président des Anciens d'Ulm et vice-président de l'Amicale V B, retenu à Lille, s'associa par une aimable lettre à cette belle reprise de contact et félicita tous ceux qui sont et restent fidèles.

Nous renouvelons à Langevin nos remerciements pour l'hospitalité accordée par l'Amicale V B aux Anciens d'Ulm et rappelons à nos camarades que nos réunions ont lieu le deuxième vendredi de chaque mois à 18 h. 30. Deux tableaux artistiques de Jean Batut indiquent la salle de réunion.

L. Vialard.

Prochaine réunion :

Vendredi 13 novembre

Et les immortels chefs-d'œuvre du vieux Cantor établirent entre les barbelés, pour un temps, hélas ! trop bref, cette communion que les chrétiens rêvent, depuis vingt siècles, de faire régner entre les hommes assez bêtes pour se faire la guerre !

Mais, ce jour-là, nous ne déjeunâmes point.

Georges-H. Patin.

...DU V B

ment pas un cas isolé. Aussi bien, chers amis du V B, redoublez d'efforts pour la vente des billets et collectez des prix.

Les lignes ci-dessus étaient écrites lorsque nous avons reçu la lettre suivante :

Je vous écris à la place de mon fils qui est malade depuis trois mois (c'est nous qui soulignons), à l'hôpital de Caen. Je vous prie de ne pas lui envoyer de billets pour vendre, il ne peut pas s'en occuper. Je vous envoie, pour le journal, 200 francs.

Maurice Lechevalier, à Ballengreville, par Argences (Calvados), pour le moment, Hôpital de Caen. — Sa mère : L. Lechevalier.

Immédiatement, notre trésorier a fait le nécessaire auprès de la famille afin que notre camarade hospitalisé puisse sentir auprès de lui la présence de l'Amicale. Mais le geste de sa maman n'est-il pas jolii ! Ne rachète-t-il pas les vilains exemples cités par notre trésorier, dans notre précédent bulletin. Il faut que ce soit la mère d'un camarade malade qui rappelle certains camarades à plus de décence et de dignité.

Que Mme Lechevalier soit rassurée. Le journal, que son fils aime tant lire, lui sera distribué, même si elle n'avait pas adressé les 200 francs. Et, pour les billets que son fils n'aurait pu placer, qu'elle se tranquillise. Un camarade bien portant s'en est chargé. Et toute notre grande famille V B souhaite ardemment que votre fils vous soit bientôt rendu en bonne santé.

Notre ami Robert Laubin, à Epaignes (Eure), nous signale :

Ayant égaré mes papiers de prisonnier, j'ai des difficultés pour obtenir le pécule. Je viens de recevoir une lettre d'Evreux, selon laquelle il faut que je trouve deux camarades qui voudraient bien attester que j'étais bien au Stalag V B et que j'ai été rapatrié, comme infirmier, le 14 juillet 1943. A l'hôpital du camp, il y avait encore l'abbé Petit. Je ne me rappelle pas si le capitaine Payrau était parti. Enfin, faites le nécessaire, si possible. Je suis revenu le même jour que l'infirmier qui faisait le masseur à l'hôpital. Je ne me rappelle plus des noms...

Nous demandons à nos camarades sanitaires qui ont fait partie du convoi du 14 juillet 1943 de bien vouloir donner satisfaction à notre ami Laubin. Adressez votre attestation légalisée, soit directement, soit à l'Amicale qui fera suivre.

(à suivre)

MAISONS RECOMMANDEES

Les Ambulances du Bois de Boulogne, R.M. MOUNIER, 7, rue Fessard, Boulogne (Seine). MOL. 19-27. Réduction 10 % pour anciens du V B.

ANGEL et Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers).

Henri FAURE, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2^e).

Café-Restaurant « CHEZ GABY », 297, rue de Charenton, Paris (12^e). DID. 41-49. Les anciens d'Ulm et du V B y seront reçus par leur ami Gaby.

André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7^e). INV. 49-80.

Maurice BARON, 38, rue Hermel, Paris (18^e), Tailleur Hommes et Dames. Conditions spéciales aux an-